

MÉMOIRE

ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

C'est une réalité, agissons maintenant!

présenté par la

FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT

à la

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES,
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Québec, le 17 mars 2015



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Bas-Saint-Laurent

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT	4
L'AGRICULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT	5
LA RELÈVE AU BAS-SAINT-LAURENT	6
L'ACCAPAREMENT DES TERRES AU BAS-SAINT-LAURENT.....	7
PORTRAIT DE LA MRC DE KAMOURASKA	10
TÉMOIGNAGES DE PRODUCTEURS DU BAS-SAINT-LAURENT	11
CONCLUSION	16
ANNEXE 1.....	18
ANNEXE 2.....	23

INTRODUCTION

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent est heureuse de participer à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur l'analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles au Québec. Cette Commission est l'occasion unique d'exprimer les préoccupations et inquiétudes des productrices et producteurs agricoles face à l'arrivée de sociétés d'investissement dans notre région.

Les récentes acquisitions de terres agricoles dans le Kamouraska démontrent que le phénomène d'accaparement et de financiarisation par des sociétés d'investissement prend de l'ampleur au Québec, ce qui justifie, à nos yeux, une intervention urgente et un positionnement de notre gouvernement. Le présent mémoire met en lumière, à partir de nos particularités régionales, nos attentes afin de maintenir et d'assurer l'agriculture familiale basée sur un modèle agricole où les producteurs peuvent acquérir les terres qu'ils cultivent et y exercer une agriculture de métier en fonction de leur choix de gestion.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent représente l'ensemble des 3 028 productrices et producteurs agricoles de la région du Bas-Saint-Laurent, soit 2 076 entreprises agricoles en date du 9 mars 2015, réparties dans huit municipalités régionales de comté (MRC) : Kamouraska (409), La Matanie (127), La Matapédia (197), La Mitis (254), Les Basques (197), Rimouski-Neigette (233), Rivière-du-Loup (265) et Témiscouata (394).

La mission de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent est d'étudier, de défendre et de développer les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, et ce, à travers une structure régionale, active et dynamique, qui s'appuie sur le travail collectif et solidaire des 22 administratrices et administrateurs qui l'animent. La Fédération offre également différents services à ses membres : information concernant la mise en marché, centre d'emploi agricole, comptabilité et fiscalité, prévention agricole, services-conseils en aménagement du territoire, environnement, faune, agroenvironnement, concertation et développement régional, formation, animation, promotion et valorisation de la profession, information et soutien aux syndicats affiliés, etc.

L'implication de la Fédération et de ses producteurs ne se limite pas au seul terme de défense; au contraire, beaucoup de travail est réalisé au développement durable de l'agriculture. D'ailleurs, les producteurs participent actuellement à l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) sur leur territoire, soit pour les MRC de La Matapédia, La Mitis, Rimouski-Neigette et Kamouraska. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec les représentants des syndicats locaux et la Fédération régionale, afin que les actions identifiées reflètent les réalités du milieu et soient bénéfiques pour l'agriculture et l'ensemble de la société.

L'AGRICULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT

Les données qui suivent sont tirées du *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent* réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 2013, à partir des données de 2011.

Le territoire de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie de 2 218 500 hectares répartie en 114 municipalités et 16 territoires non organisés. La superficie du territoire utilisée à des fins agricoles couvre 340 000 hectares, ce qui représente 15,3 % du territoire régional. L'agriculture est pratiquée dans 111 des 114 municipalités, ce qui démontre la vitalité et l'occupation dynamique du territoire du Bas-Saint-Laurent. La superficie moyenne par entreprise agricole est de 164 hectares comparativement à 114 hectares pour l'ensemble du Québec.

L'industrie agroalimentaire, qui comprend les secteurs de l'agriculture, de la transformation, du commerce de gros et de détail ainsi que de la restauration, est un important levier économique pour le Bas-Saint-Laurent et un soutien pour le milieu rural. Selon les estimations de 2011, les entreprises rattachées à cette industrie ont contribué à plus de 8 % du PIB régional. Le faible coût des terres agricoles, la qualité de l'eau ainsi que le climat frais et humide sont les principaux facteurs qui contribuent au développement du secteur agroalimentaire.

En 2010, le MAPAQ évalue à 439 millions de dollars les revenus annuels générés par l'agriculture dans la région. Les productions animales prédominent, tant en nombre qu'en revenus déclarés. Elles représentent environ 75 % de l'ensemble des revenus déclarés en agriculture. La production laitière est la principale production avec 53 % de ces revenus, suivie de l'acériculture (11 %) et des productions bovine (9 %) et porcine (8 %). L'acériculture, deuxième production agricole en importance dans le Bas-Saint-Laurent, a connu une forte croissance de 1997 à 2010. Le nombre d'entailles a augmenté, passant de 3,7 millions à 7,2 millions. C'est au Témiscouata qu'on retrouve la plus forte concentration d'entreprises, soit 44 %, avec 67 % des entailles exploitées, 66 % des superficies et près de 36 millions de dollars de revenus. Aussi, le Bas-Saint-Laurent est la principale région productrice d'agneaux au Québec avec 30 % de la production provinciale.

Au niveau des cultures, les pâturages couvrent une superficie de plus de 11 000 hectares, les céréales sont cultivées sur plus de 50 000 hectares et les fourrages sur près de 114 000 hectares.

L'agriculture participe à la création de la richesse du territoire bas-laurentien. Elle génère des emplois directs et indirects et contribue à la croissance et à la santé économique de la région. En novembre 2009, la firme ÉcoRessources, dans une étude commandée par l'UPA sur les retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et les régions, établissait qu'un emploi créé au Bas-Saint-Laurent équivalait à 22 emplois créés à Montréal; ce qui illustre bien l'importance des retombées positives de l'agriculture pour le Bas-Saint-Laurent. Elle est aussi un apport indéniable dans le développement d'autres secteurs d'activités connexes situés en amont (fournisseurs d'intrants et de services) et en aval (transporteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants).

LA RELÈVE AU BAS-SAINT-LAURENT

Les données qui suivent sont tirées *du Profil de la relève établie au Bas-Saint-Laurent* réalisé par le MAPAQ, à partir des données du Recensement de la relève agricole établie de 2011.

La relève agricole est bien présente dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le nombre de jeunes établis en agriculture a connu une hausse entre 2006 et 2011, passant de 662 à 701, tandis que l'ensemble de la province a connu une baisse, passant de 8 076 à 7 996. On constate que 9 % des jeunes agriculteurs établis au Québec se trouvent dans la région bas-laurentienne « ... la relève agricole établie représente un agriculteur sur cinq, soit 21 % des producteurs étant âgés de moins de 40 ans et possédant des parts dans une entreprise agricole. »

Le taux de renouvellement des générations de la région est d'ailleurs le plus important de la province, soit 64 % par rapport à 45 % pour l'ensemble du Québec. Ce taux indique actuellement le remplacement d'un peu plus d'un agriculteur sur deux au Bas-Saint-Laurent et, dans la MRC de Kamouraska, il atteint 95 %, d'où l'importance de préserver les entreprises de type familial.

Aussi, le transfert familial demeure le principal mode d'établissement, soit 66 % par rapport à 59 % pour la province.

En 2011, 46 % des jeunes de la relève étaient actionnaires majoritaires de leur entreprise au moment de l'établissement... **Ils veulent être propriétaires!**

Mentionnons également que la production laitière (51 %) constitue l'activité principale de la relève au Bas-Saint-Laurent, suivie des productions acéricole (13 %), ovine (11 %) et bovine (10 %).

L'ACCAPAREMENT DES TERRES AU BAS-SAINT-LAURENT

Le phénomène d'accaparement des terres agricoles est une préoccupation importante au Bas-Saint-Laurent depuis déjà quelques années. En effet, en octobre 2013, dans le cadre de la 83^e assemblée générale annuelle de la Fédération régionale, l'accaparement des terres agricoles à des fins de spéculation était à l'ordre du jour. Le projet de Société d'aménagement et de développement agricole du Québec (SADAQ) a été présenté aux délégués et ces derniers ont adopté une résolution demandant à la Confédération de l'UPA :

« De demander à la Première Ministre et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'adopter rapidement des mesures législatives mettant en place une structure d'encadrement des transactions des terres agricoles, s'appuyant sur le projet de SADAQ développé par l'IREC ».

La version intégrale de la résolution est fournie à l'annexe 1.

En octobre 2014, l'intention de Pangea d'acquérir plus de 4 000 acres (1 618 hectares) de terres agricoles à Saint-André de Kamouraska a ramené ce dossier en liste des priorités et mobilisé les producteurs du Kamouraska et de tout le Bas-Saint-Laurent. Ces derniers ont rapidement entrepris des actions afin de s'opposer à la financiarisation des terres agricoles dans la région.

Le 23 octobre 2014, une rencontre a eu lieu à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, afin de permettre aux jeunes et futurs agriculteurs de partager leurs inquiétudes et de faire le point sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles par des investisseurs. Cet événement, organisé par la Fédération de la relève du Québec (FRAQ) avec la participation de l'UPA, de la Fédération régionale et du Syndicat de l'UPA de Kamouraska, a réuni 125 personnes provenant du monde agricole et municipal. Le constat général fut que le sujet inquiète et préoccupe la relève et que le modèle proposé par Pangea ne rejoint pas la vision du développement de l'agriculture souhaité pour la région. Lors de la rencontre, un comité d'action a été formé afin de mobiliser et d'agir contre la financiarisation des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent.

Le 28 octobre 2014, lors de la 84^e assemblée générale annuelle de la Fédération, l'accaparement des terres agricoles par des fonds d'investissement fut à nouveau un sujet de discussion et d'intérêt pour les délégués. L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-

Laurent (ARABSL) était présente et y a fait circuler une pétition qui dénonce l'accaparement des terres agricoles et demande une intervention rapide du ministre de l'Agriculture. Les 130 délégués ont également appuyé l'ARABSL en adoptant une résolution réclamant au ministre de l'Agriculture une loi encadrant les transactions de terres agricoles. Cette résolution a été acheminée au Congrès général de l'Union en décembre 2014, afin que le dossier de l'accaparement et de la financiarisation des terres agricoles soit une priorité et fasse l'objet d'interventions de l'Union.

Le comité d'action, créé pour agir dans le dossier de la financiarisation des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent, a tenu sa première rencontre le 13 novembre 2014. Celui-ci est composé de 13 personnes, dont le président de la FRAQ, de membres de l'ARABSL et d'administrateurs du Syndicat de l'UPA de Kamouraska. Parmi les cibles prioritaires, notons la sollicitation et l'acquisition de plus de 4 000 signatures à la pétition lancée par la FRAQ et l'obtention de 47 résolutions d'appui provenant de deux MRC, 43 municipalités et deux partenaires, qui demandent au ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

« Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole. »

Les 40 résolutions sont fournies à l'annexe 2.

Le nombre et la provenance des résolutions reçues témoignent de l'inquiétude des acteurs régionaux face à l'arrivée de fonds d'investissement privés dans le paysage agricole. On en comprend que le Bas-Saint-Laurent souhaite préserver une agriculture basée sur le modèle familial, l'entrepreneuriat et l'exploitation des fermes par des agriculteurs propriétaires, à l'inverse d'une agriculture d'exploitants salariés qui partagent le risque d'opérer une ferme, sans pour autant bénéficier des rendements que peut offrir l'actif central de production qu'est la terre.

Au cours de l'automne 2014, les responsables de Pangea ont réaffirmé publiquement qu'ils ont l'intention de poursuivre leurs manoeuvres dans la région et que leurs gestes s'intègrent dans un modèle d'affaires qui sera basé sur la production dans lequel l'exploitant ne sera jamais propriétaire de la terre qu'il cultive. Ce modèle d'affaires déplace, vers on ne sait où, les centres de prise de décisions et ne peut garantir qu'à long terme les terres demeureront aux mains d'intérêts régionaux ni même québécois. De plus, en constituant des groupes d'achats, Pangea risque de déstructurer l'offre de biens et services agricoles en région par des fournisseurs

locaux, ce qui affaiblira d'autant le tissu rural. Cette situation inquiète beaucoup les groupes de relève agricole qui craignent de ne pouvoir concurrencer ces intervenants lors d'acquisition de terres agricoles.

Il s'agit d'une compétition déloyale!

Nos entreprises familiales et notre relève peuvent-elles concurrencer, à armes égales, les sociétés d'investissement telles que Pangea? Il s'agit :

- D'une concurrence pour l'accès au territoire et à la main-d'œuvre;
- D'un appauvrissement de l'agriculture régionale;
- D'une inflation du prix des terres qui pourrait compromettre de nombreux établissements et la rentabilité des fermes existantes;
- D'un glissement vers l'intégration;
- D'une diminution du nombre de fermes et des productions animales.

Au Bas-Saint-Laurent, les entreprises agricoles ont une superficie moyenne de 164 hectares (405 acres) et au Kamouraska la superficie moyenne est de 117 hectares (289 acres). Le modèle de Pangea vise les grandes cultures céréalières et favorise la création de fermes exploitant un minimum de 2 000 acres (809 hectares) de terres agricoles. Donc, l'arrivée de Pangea dans la région pourrait entraîner la perte de 7 entreprises agricoles au Kamouraska. Aussi, on peut penser qu'à long terme la présence de ces sociétés d'investissement entrainera l'appauvrissement de l'agriculture régionale et locale. En créant de super entreprises agricoles, ces investisseurs contribueront à la diminution du nombre de fermes et de familles sur le territoire, ce qui aura un impact direct sur l'économie locale, les écoles, les services... L'achat des intrants et des équipements ne sera pas nécessairement effectué en région, puisque les investisseurs voudront bénéficier d'un pouvoir d'achat centralisé.

Ces investisseurs n'ont pas d'appartenance à la région ni aux familles qui travaillent depuis des générations à bâtir ces terres et un milieu de vie agréable. Ils ne seront pas interpellés par les problématiques locales auxquelles sont confrontés les citoyens.

Au Bas-Saint-Laurent, les producteurs disent NON à l'accaparement et à la financiarisation des terres agricoles. Les jeunes ne veulent pas devenir employés de Pangea; ils veulent perpétuer le modèle d'agriculture familiale, gérer leur ferme et prendre leurs propres décisions d'affaires.

PORTRAIT DE LA MRC DE KAMOURASKA

Les données qui suivent proviennent du *Profil de l'industrie agricole de la MRC de Kamouraska* réalisé par le MAPAQ à partir des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2010.

La MRC de Kamouraska couvre une superficie de 226 500 hectares. La superficie utilisée à des fins agricoles est de 47 918 hectares, ce qui représente 21 % du territoire total et 32 % du territoire municipalisé de 149 796 hectares. On retrouve des entreprises agricoles dans toutes les municipalités avec une superficie moyenne de 117 hectares.

Les sols de classe 3 et 4 (les plus susceptibles d'être viables pour l'agriculture kamouraskoise) représentent un peu plus de 65 % des terres, et selon l'Inventaire des terres du Canada environ 26 % de la zone agricole serait impropre à la culture ou au pâturage (classe 7).

La MRC de Kamouraska compte 409 entreprises agricoles, ce qui représente 20 % des exploitations du Bas-Saint-Laurent et 24 % des revenus agricoles. Environ 90 % des revenus agricoles du Kamouraska proviennent des productions animales, et la production laitière domine avec 69 % des revenus de la MRC et 31 % des revenus de la production laitière au Bas-Saint-Laurent. Ainsi, on ne s'étonne pas que 64 % des superficies cultivées soient destinées à la production de fourrages.

Cependant, les propriétaires ne peuvent plus augmenter leurs surfaces de récolte puisque presque toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska sont visées par l'article 50.3 du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui interdit l'ajout de nouvelles superficies pour la culture des végétaux sur le territoire des municipalités en surplus ou de celles situées dans un bassin versant dégradé. Au Kamouraska, 12 municipalités sur 17 sont visées par cette interdiction.

TÉMOIGNAGES DE PRODUCTEURS DU BAS-SAINT-LAURENT

Nathalie Lemieux, Ferme Ricet inc., Saint-André de Kamouraska

Ma vie en agriculture : une histoire familiale

Je m'appelle Nathalie Lemieux et je suis propriétaire d'une entreprise laitière avec mon conjoint à Saint-André de Kamouraska, ainsi que d'une érablière à Saint-Pascal. J'ai été élevée sur une entreprise laitière et acéricole de la région de Montmagny-L'Islet et, toute ma jeunesse, j'ai travaillé pour un producteur de petits fruits, de pommes de terre et de porcs. Ces expériences ont forgé ma personnalité et ont défini mes valeurs. Elles m'ont fait croire en un modèle d'agriculture à dimension humaine et familiale, où les transferts s'effectuent de génération en génération. C'est donc naturellement que je me suis orientée vers le secteur agricole. En 1998, je suis entrée à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière dans le programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole. J'y ai obtenu mon diplôme en 2001. C'est durant cette période que j'ai rencontré mon conjoint, également issu du secteur agricole. Dès sa sortie de l'école, mon conjoint est retourné sur la ferme laitière de ses parents, ce qui m'a entraînée dans la belle région du Bas-St-Laurent à Saint-André de Kamouraska.

Pour permettre l'établissement de mon conjoint avec ses parents en 2002, il a fallu que l'entreprise opère une croissance par l'achat de quotas et de terres. Cet aspect était nécessaire pour permettre à trois personnes de vivre sur l'entreprise familiale. Pendant ce temps, j'ai poursuivi mes études en agroenvironnement et débuté un emploi à temps plein dans un club-conseil en agroenvironnement. Mon objectif demeurait cependant de vivre de l'agriculture à mon tour. J'ai donc procédé à l'achat de ma propre érablière en 2007 et, enfin, j'allais pouvoir contribuer au développement économique de ma région en y faisant la transformation de toute ma production. Ce fut une réelle fierté d'acquérir ma propre entreprise d'une personne non apparentée, mais qui croyait en l'établissement de la jeune relève et qui cherchait des gens respectant leur travail et leur modèle d'agriculture. Plusieurs personnes – et plus que l'on peut imaginer – cherchent, à ma façon, une opportunité pour acquérir leur propre entreprise.

Il me restait alors un objectif : acquérir avec mon conjoint l'entreprise laitière de ma belle-famille. Nous avons les connaissances et les capacités pour pratiquer une agriculture durable et viable. En 2012, nous avons complété le transfert avec les parents de mon conjoint. Nous sommes ainsi devenus les deux seuls actionnaires de l'entreprise. Encore une fois, pour permettre d'établir une nouvelle personne à temps plein, la ferme laitière devait connaître une croissance et augmenter ses revenus. Pour ce faire, nous avons augmenté la production de lait en augmentant légèrement le cheptel. Cette augmentation nous a obligés à acquérir une nouvelle terre en 2013 afin de répondre aux besoins. L'entreprise a donc acheté une terre à 1 200 \$/acre cultivable et un boisé à 800 \$/acre pour nourrir un cheptel de 135 têtes (dont

64 vaches en lactation). Pour être autosuffisante en litière, céréales et foin, l'entreprise a aussi fait le choix de louer une terre d'un producteur voisin qui avait vendu ses animaux. L'entente permettait, dès 2014, de cultiver 25 acres de terre supplémentaires, et prévoyait que, à l'automne suivant, nous serions acheteurs ou bien prêts à louer pour une année de plus. Verbalement, il était entendu que nous serions les premiers à pouvoir faire une offre l'automne venu.

À la mi-septembre 2014, lorsque vient le temps de réaliser les traitements phytosanitaires, j'appelle le propriétaire en question pour connaître ses intentions pour la prochaine année (vente ou location). Finalement, le propriétaire nous signale qu'il nous reviendrait avec une réponse dans les 2 jours suivants, afin de nous informer sur la disponibilité ou non de la terre. Déjà, il nous annonce réfléchir à la vente de ses terres à un groupe d'investisseurs l'ayant approché. Je l'interroge alors sur la possibilité de faire également une offre, mais il nous rétorque qu'il s'est déjà engagé avec ce groupe, qu'il attend seulement une confirmation de leur part et qu'il est donc inutile de lui faire une offre.

Par la suite, les représentants de Pangea ont entamé des rencontres avec des intervenants du milieu pour présenter leur modèle d'agriculture. J'ai assisté à deux de ces rencontres et j'ai aussi contacté Monsieur Tardif, chef de la direction financière de Pangea, pour prendre plus d'informations. Ce qu'il m'a présenté m'a inquiétée encore plus. Même s'il mentionne vouloir payer les prix du marché actuel, ne pas s'immiscer dans des dossiers impliquant une relève intéressée par une terre, maintenir une bonne entente et garder le dialogue, Monsieur Tardif m'a clairement dit :

- qu'il voulait un bloc de 2 000 acres minimum dans un rayon de déplacement de 30 minutes en tracteur;
- qu'il ne ferait pas juste acquérir des terres à vendre depuis longtemps, mais qu'il chercherait aussi des terres avec un potentiel de production immédiat;
- qu'il visait l'établissement d'au moins deux entreprises pour le secteur de Kamouraska.

Quelles sont les conséquences de leur venue sur notre territoire? Deux semaines après l'annonce initiale, nous retournons voir le propriétaire dont on louait la terre et nous lui demandons clairement d'avoir la chance de faire une offre. Il nous fait alors son prix : 2 000 \$/acre pour les parties cultivables, 1 200 \$/acre pour les parties en boisé, une augmentation substantielle par rapport au marché des dernières années dans notre secteur. Cela représente une hausse de 60 % de la valeur des terres en l'espace de quelques mois. Nous aurions bien aimé acheter la totalité des superficies de ce producteur, mais notre entreprise a dû se résigner à acquérir seulement une portion de lot de 18 hectares sur près de 120 hectares. Étant une entreprise venant de s'établir, nous n'avons pas voulu mettre en péril sa pérennité.

Quelles seront les conséquences pour notre secteur? Lorsque nous voudrions acquérir un autre bloc de terre, est-ce nous qui devons assumer plus de 30 minutes de déplacement, ce qui augmenterait conséquemment notre coût de production. Le fait de compter des joueurs comme Pangea dans notre région freinera-t-il notre croissance normale? Assurément, car tout est lié : la diminution de terres disponibles amènera moins d'aliments fourragers pour le volet animal, donc une évolution ralentie du cheptel. Inévitablement, cela entraînera une baisse de rentabilité et de revenus, ce qui nous contraindra à limiter les investissements de toutes sortes (technologies, cheptel, optimisation des lieux de travail, etc.).

À Saint-André, nous sommes 40 producteurs pour 27 entreprises agricoles et beaucoup de terres sont détenues par des particuliers qui les louent à des entreprises agricoles. Ces terres en location font partie des calculs de rendements pour les besoins de nos cheptels. Si 2 000 acres (809 ha) de terre se vendaient, cela représenterait 7 entreprises agricoles de moins dans ma municipalité, donc 10 producteurs de moins qui ne consommeront plus dans notre localité. Si ces 2 000 acres avaient été répartis parmi les 30 autres producteurs, c'est 66 acres (27 ha) que chacun aurait acquis, soit approximativement la superficie qui est louée en moyenne pour plusieurs des entreprises de ma localité. Il s'agit d'une croissance normale et non exagérée sur quelques années pour assurer la pérennité des entreprises en place. Aussi, cette superficie aurait pu être vendue à des relèves non apparentées qui auraient le goût de vivre de l'agriculture et de créer une diversité de cultures dans notre milieu. Saint-André offre déjà une diversité d'activités agricoles et d'élevage : bœuf, agneau, veau, porc, pintade, fruits, légumes, sirop d'érable et autres, pour une superficie cultivée de 2 746 hectares. Plus de la moitié (52 %) des entreprises se consacrent à la production laitière. Les fermes sont majoritairement de dimension familiale. Plus d'une trentaine produisent une variété de céréales, ainsi que le fourrage destiné au bétail. Les cultures biologiques maraîchères et fruitières se font à petite échelle. De même, l'élevage profite de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. Cette diversité fait la beauté de notre paysage à Kamouraska et c'est ce qui attire les consommateurs d'aujourd'hui.

Il faut encourager le type d'agriculture auquel bon nombre de producteurs d'ici croient : une agriculture à dimension humaine, mais qui est capable de se démarquer par son efficacité et par ses techniques de production à la fine pointe. Il faut se doter d'outils qui permettront à la relève agricole de demain de s'établir, de pouvoir rester propriétaire de leurs terres et de permettre aux cédants d'avoir des avantages à vendre leurs terrains à des gens de la place et non à des groupes d'investisseurs qui n'évalueront que des colonnes de chiffres, qui ne feront que de la monoculture (les produits les plus rentables), qui abandonneront des bâtiments où l'on aurait pu faire de l'élevage, qui déstabiliseront nos paysages et nos communautés et qui réduiront la consommation dans nos villages, dans nos écoles.

Nathalie Lemieux

Guy Lapointe, ex-producteur, Saint-André de Kamouraska

Vente de la Ferme Guirola inc. par Guy Lapointe à un couple (non apparenté) avec maintien de sa vocation laitière.

Ce choix a été fait pour conserver le statut de ferme familiale. Ce modèle d'exploitation a plus d'impacts positifs sur l'économie locale, l'occupation du territoire et la vitalité des milieux ruraux.

Malgré la visite de plusieurs intervenants : intégrateurs, commerçants, ou appels de commerçants, le choix d'établir un jeune couple était prioritaire malgré les difficultés que cela implique.

L'évaluation des valeurs marchandes dans un objectif de continuité n'est pas la même chose qu'en situation de démantèlement : l'acceptation des acquéreurs au crédit, l'obligation d'autofinancer une partie du capital pour cinq ans, le transfert de la gouvernance, etc.

La présence d'intégrateurs et de commerçants qui achètent les terres agricoles crée de la rareté et fait augmenter le prix de celles-ci. Donc, pour la relève et les fermes déjà présentes, cela veut dire plus d'endettement, limitation à l'accès aux terres et capacité de consolidation réduite. De plus, la hausse des valeurs foncières de façon spéculative a des impacts sur le coût de production. Sans compter que la prise d'assiette fiscale plus grande des municipalités mettra le programme de remboursement de taxes sur pression.

Toute mesure favorisant le maintien et le développement de la ferme familiale a pour conséquence de renforcer le tissu social et la diversité des milieux, l'autonomie et l'épanouissement des familles.

Guy Lapointe

Marie-Ève Morin, Ferme des Trois-Vents, Saint-André de Kamouraska

Accaparement de notre patrimoine agricole

Il y a quelques mois, je ne connaissais même pas la portée de ces mots et ses impacts sur notre communauté, Saint-André de Kamouraska, petit village dynamique où je suis née. Le phénomène nous touche directement. La venue de ces fonds spéculatifs met la pérennité de mon entreprise et celles de plusieurs autres producteurs en péril. La majorité des producteurs louent des terres pour combler les besoins de leur troupeau, il y a un bel équilibre et rares sont les terres abandonnées. Il y a maintenant une ombre au tableau de cet équilibre. Que feront les propriétaires lorsqu'ils seront approchés par ces supposés sauveurs? Le signe de dollar sera-t-il plus important que le reste? L'argent aura-t-il raison du respect et de la bonne entente entre propriétaires et locataires? Les terres acquises par ces compagnies ne seront plus disponibles et beaucoup trop chères pour un producteur établi ou une relève qui veut prendre de l'expansion.

Contrairement à ce que quelques personnes laissent croire, il y a suffisamment de relève qualifiée, dynamique et prometteuse qui ne demande qu'à faire ses preuves. Supportons ces jeunes entrepreneurs dans leur désir de vivre de l'agriculture, d'adopter ce mode de vie, d'être maître chez eux. Une famille agricole qui s'établit, c'est un plus pour l'économie régionale, ce sont des enfants qui iront à l'école du village, ce sont aussi des gens qui s'impliqueront dans leur communauté.

À long terme, le modèle d'affaires de ces compagnies nuira aux Québécois. Nous dépendrons de ces gens et de leur ambition à faire du profit sur le dos des familles agricoles. Est-ce que nous en sommes vraiment rendus là? Je ne crois pas que c'est une fatalité. Je me demande où s'arrêtera leur expansion, leur soif de posséder un patrimoine essentiel qui se doit de demeurer entre les mains des agriculteurs.

Pour notre avenir, notre autonomie alimentaire, pour la vitalité de nos villages, pour la diversité de nos productions, pour que le modèle agricole actuel soit préservé, des mesures doivent être prises pour encadrer ces compagnies envahissantes. Il n'est pas trop tard pour agir.

Marie-Ève Morin

Fièrre agricultrice de Saint-André de Kamouraska

CONCLUSION

Rappelons que la zone agricole du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie de 642 137 hectares sur une superficie totale de 2 218 500 hectares, soit 29 %, et les sols arables constituent une richesse importante pour toutes les municipalités.

La population agricole y est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire.

Il est primordial d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles afin d'assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale.

Les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec.

L'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes; cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles.

Le secteur agricole est évidemment un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et à la rentabilité de leur entreprise.

Il apparaît essentiel que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire. Par son modèle visant les grandes cultures, Pangea prétend pouvoir répondre aux besoins alimentaires. Cependant, on peut se questionner sur l'orientation que prendra ce modèle dans 20 ans. Qu'est-ce qui sera le plus payant pour ces investisseurs? Est-ce que ce sera les besoins alimentaires québécois ou des intérêts autres pour les exportations? Si le gouvernement n'intervient pas maintenant, l'agriculture ne contribuera plus au garde-manger du Québec mais au coffre-fort de certains investisseurs privés.

L'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et nous considérons que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

Enfin, dans le dossier de l'accaparement et de la financiarisation des terres agricoles, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent soutient la position prise par l'Union lors du Congrès général de 2014 :

Le Congrès général de l'Union demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

- De proposer, après consultation de l'UPA, des mesures qui permettent de limiter le phénomène d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles et d'assurer l'accès à la profession à la relève;
- Entre temps, de dresser un portrait détaillé et d'instaurer un mécanisme de suivi des transactions visant les terres agricoles;
- Et, pour une période de trois ans, de prendre des mesures pour limiter à 100 hectares la superficie que toute personne ou entité peut acquérir en une année excluant les transferts intergénérationnels.

ANNEXE 1

Résolutions de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Société d'aménagement et de développement agricole du Québec

- CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes au Québec;
- CONSIDÉRANT que le principal frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes;
- CONSIDÉRANT que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;
- CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles avec l'arrivée de joueurs financiers privés et de gros acheteurs que la relève ne peut concurrencer;
- CONSIDÉRANT que le projet de Société d'aménagement et de développement agricole du Québec (SADAQ) développé par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) permettrait de favoriser l'établissement de la relève en leur facilitant l'accès aux terres agricoles;
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir de manière adéquate et efficace;

POUR CES RAISONS, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent:

Demande à la Confédération de l'UPA :

De demander à la Première Ministre et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'adopter rapidement des mesures législatives mettant en place une structure d'encadrement des transactions des terres agricoles, s'appuyant sur le projet de SADAQ développé par l'IREC.

Conservation du patrimoine agricole

1. CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes au Québec;
2. CONSIDÉRANT qu'un des freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes;
3. CONSIDÉRANT qu'un autre frein est la faible rentabilité des entreprises agricoles dans les régions périphériques;
4. CONSIDÉRANT que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;
5. CONSIDÉRANT que le secteur agricole se veut un joueur très important, pour l'économie du Bas-Saint-Laurent;
6. CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles que ne peut concurrencer la relève agricole, avec l'arrivée de joueurs financiers privés et de gros acheteurs;
7. CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent voit apparaître de tels types d'entreprises qui acquièrent de grandes superficies de terres, entrant ainsi en compétition avec les entreprises agricoles existantes et des jeunes de la relève;
8. CONSIDÉRANT que des transactions sont déjà conclues et que d'autres sont en voie de se réaliser dans la MRC de Kamouraska;
9. CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture ne correspond pas au modèle d'agriculture que l'Union privilégie;
10. CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de jeunes sont établis en agriculture ou en processus de le faire;
11. CONSIDÉRANT que l'arrivée d'investisseurs faisant l'achat de terres en bloc, dans une même municipalité, entraînera une diminution du nombre de producteurs par municipalité;

Conservation du patrimoine agricole (suite)

12. **CONSIDÉRANT** que de tels investisseurs réduiront le nombre d'hectares disponibles, voire même, contribueront à éliminer la banque de terres accessibles pour la relève agricole et les entreprises locales en développement;
13. **CONSIDÉRANT** qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;
14. **CONSIDÉRANT** qu'il est difficile de concurrencer de tels investisseurs, en raison de leurs coûts de production moindres obtenus grâce à des réductions importantes sur les intrants découlant des achats de masse;
15. **CONSIDÉRANT** que l'Année internationale de l'agriculture familiale a permis de sensibiliser les élus municipaux et les intervenants socioéconomiques à l'importance de l'agriculture familiale dans nos municipalités bas-laurentiennes;
16. **CONSIDÉRANT** que le projet de société d'aménagement et de développement agricole du Québec (SADAQ), développé par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), permettrait de favoriser l'établissement de la relève en leur facilitant l'accès aux terres agricoles;
17. **CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir de manière adéquate et efficace;

POUR CES RAISONS, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent demande :

**À la Fédération de la relève agricole du Québec,
à la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et à la Confédération de l'UPA:**

- a) De revendiquer, auprès du Premier ministre et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, que soient adoptées rapidement des mesures législatives mettant en place une structure d'encadrement des transactions des terres agricoles, s'appuyant sur le projet de SADAQ développé par l'IREC;

Conservation du patrimoine agricole (suite)

- b) De conscientiser les élus municipaux aux effets négatifs de la spéculation et financiarisation des terres agricoles;
- c) De sensibiliser les cédants à l'importance d'encourager la relève;

À la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

- d) D'appuyer l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent dans la défense des intérêts des jeunes de la relève agricole bas-laurentienne, en ce qui concerne le maintien de la propriété agricole pour des fins de relève familiale.

ANNEXE 2

Résolutions des municipalités, des MRC et autres partenaires



**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

COPIE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE

Lors d'une séance régulière du conseil qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2014 à laquelle étaient présents, le maire, Monsieur Bruno Bonesso et les conseillers suivants : Mesdames Odette Dumont et Louise Veilleux que Messieurs David Robell, Donald J. Philippe et Valentin Deslauriers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-177

RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentielles à leur établissement et la viabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du lieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

CONSÉQUENCE

Nous, soussignés, demandons au Ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

a:crre Coopérative agricole

Par Sébastien Bourgault, 4^e directeur général et
secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Biencourt

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Biencourt, tenue le lundi 1er décembre 2014 et à laquelle :

Sont présents : M. Daniel Boucher, maire
Mme Weena Beaulieu, conseillère
M. Sébastien Beaulieu, conseiller
M. Raymond Lavoie, conseiller
M. Yvon Tremblay, conseiller
Mme Carole Dienne, conseillère

Madame Julie Vaillancourt, directrice générale, est aussi présente.

-Résolution contre le phénomène de financiarisation des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat

des terres agricoles pourtant essentielles à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Beaulieu et résolu unanimement que la municipalité de Biencourt demande au ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement.

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Daniel Boucher, maire

Julie Vaillancourt, Dir. gén.

Copie certifiée conforme,
ce 5^e jour du mois de décembre 2014

u_L LLM, »\ (OL

Julie Vaillancourt, Dir. gén.
Résolution 14-245

Extrait du livre des délibérations du conseil de ville

Session _____ du 1^{er} décembre 2014

EXTRAIT:

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Diene et unanimement résolu de demander au ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

1. **QU'il** prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;
2. **QU'il** travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution n° _____

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce./...0°

jour de le 20 décembre 2014

Greffier(ère)

GREFFE

**PROCÈS VERBAL OU
COPIE DE RÉOLUTION**

MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 2 février 2015 et à laquelle est présent M. Noël Lambert, Maire, et les conseillers suivants :

M. Étienne Bélanger
Mme Rachel Tardif
Mme Émilienne Boucher
Mme Gitane Michaud
M. Jean-Rock Michaud

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Diane Bernier, Directrice générale/secrétaire-trésorière étant aussi présente.

Résolution numéro : 15-02-02-19

**RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES
TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderie, industries, etc.) les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU' un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens de milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Étienne Bélanger appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

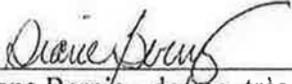
Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certifie copie conforme à l'originale
ce 3e jour de février 2015

Municipalité des Hauteurs


Diane Bernier, dg/sec.-très.



Le 4 novembre 2014

Procès-verbal Copie de résolution _X_

À une séance ordinaire _X...J_ extraordinaire__ ajournée _____ du conseil tenue le 3 novembre 2014 et à laquelle est présent le maire, Richard Préfontaine et les conseillers suivants :

- Pascal Morneau - Hervé Voyer
- Michel Dion - Michel Lavoie
- Gilles A. Michaud - Dany Bossé

formant quorum sous ta présidence du maire.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

R SOLUTION 14.11.241

CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

14.11.241 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de la municipalité de Kamouraska est constitué à plus de 90% de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de la municipalité de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de municipalité de Kamouraska est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

...2



67, avenue Morel Kamouraska (Québec) G0L 1M0- (418) 492-6.23 bur. (418) 492-9789 téléc.
courriel: mychelle.levesque@kamouraska.ca

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de la municipalité de Kamouraska et conséquemment, aux Intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à la municipalité de Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que l'Année internationale de l'agriculture familiale déclarée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Pascal Morneau

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, RICHARD PRÉFONTAINE, DE PROCÉDER AU VOTE;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment:

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

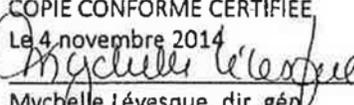
Enfin, qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

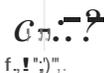
(s;gné)


Richard Préfontaine, maire

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 4 novembre 2014


Mychelle Lévesque, dir. gén.



67, avenue iHôtel Kamouraska (Québec) G0L 1M0- (418) 492-6523 bur. (418) 492-9789 télér.:
courriel: mychelle.e.levesque@kamoltraska.ca



!M'W(JCIPJILIPi
'IYE L.!IC-'IYES-!U(JL'ES

RÉSOLUTION NUMÉRO # 335-14

'EX!!!I(fU' CO'J':fO'.I!.M'E Œ {a séance régufière au Conseil municipaŒ Œ {a :Municipafiti àe Lac-cfes-
Jüüges tenue {e 1er âécembre 2014 et Œ {aqueŒ{e étaient présents :

Présences : Cfauâe 'Breauf, maire
'l{icofe 'Beau eu, conseil{ère #3
'J{aâia Sfiein/0. conseil{ère #5
:MM. :Micfie{ 'Duoé, conseil{er #1
Jean-(juy 'Beau{ieu, conseil{er #2
'R.pger 'Dué, conseil{er #4
'E{zéar Lepage, conseil{er #6

:Mme !francine 'Beau{ieu, &rectrice générale est aussi présente

!!CCJIC'iiiF.'E9:f.'E:ftCJIES PEIF.!RES !!ÇEICOL'ES

WOL'ÛIIO:J{ CO:JVIII.R.:fi L'E CP.JI1É!NO!M.È:NE <IYE PI:NJI!NCI)!!RJS)!!T'IO:N CJYES PE!RJ!('AS
JIÇ!RJCOL'ES)IV (E)IS-S)Ilm"-L)IV

CO:NSICJYÉ!R)!!NT que, âans {a 7v'l'IC dé 'Témiscouata, {a zone llflicofe couvre une une grande partie dé {a
superficie totale et que ses sofs arâbes constituent une riciesse importante âe notre municipafité;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT que {a popufation llfJTicofe dé {a 7v'l'IC est active, faisant vivre ses commerces (garages,
garderies, inâustries, etc.) fes écofes et {a communauté par une occupation d'ynamique au territoire;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT (importance âavoir une refève entrepreneurafse pour ses entreprises agricofes pour
assurer {e renouvellement âe l'!!Jricu{ture à l'écfe{e fami{ia{e;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT que ses poutiques gouvernementafes actuefies âaiâe à f'étaofissement en agricu{ture
sont insuffisantes pour assurer {e maintien au nombre âe fennes fami{tases au Q!tébec;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT qu'un âes principawcfreins à Cétaô:issement âes jeunes en agricu{ture est {a vafeur
éfevée d'es actifs llfJTicofes, ainsi que f'écart granâissant entre {a vafeur marchânâe et économique dés
fer es, cet écart étant e{acerbé par {a spécufation qui se fait sur {a vafeur d'es terres llfJTicofes;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT que {e secteur llflicofe est un joueur très important pour f'économie et f'occupation au
territoire au (Eas-Saint-Laurent, notamment d'ans {a 7v'l'IC âe Cf{jvière-d'u-Loup;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT que {e phénomène âe financierisation dés terres llfJTicofes est en croissance au Q!tébec,
notamment au Silfluenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au (Eas-Saint-Laurent et que {a refève llfJTicofe au
Q!tébec n'a pas ses moyens dé concurrencer ces fond"s pour f'âcliat dés terres llfJn-cofe pourtant essentielle à
feur étaôfissement et {a rentâôfitté d'e feur entreprise.
CO:NSICJYÉ!R)!!NT f'importance que ses terres agricofes soient occupées par aes gens au mi{ieu, afin
âassurer {a vitafité âe {a région et une p{us grande autonomie âfimentaire;
CO:NSICJYÉ!R)!!NT que Cenjeu d'e fâ financierisation aes terres par aes fond"s âainvestissements privés met
en péri{ {e moâe{e âagricu{ture fami{ia{e, arâôfe et &versifée, pratiquée par une popufation qui liaôite {e
territoire rrra{ : et que ce {a aura dés impacts aujouraliui, mais égafement sur fes générations à venir.
'RN CO:NSÉQ_!J'E:NC'E, i{ est (JlrDposé par !M.ââame {a conseillère !J&ofe (Eeaulieu

Que {a :Municipafiti Œ Lac-cfes-5liges âemandé au Ministre dé f'agricu{ture au Q!tébec, en partenariat
avec {e monâe agricofe :

Q!'i{ prenne urgemment dés mesures à court terme visant à ôfoquer ces fond"s âainvestissements
Q!'i{ travail{e à {a mise sur pied" à moyen terme âune so{ution arâôfe facifittant f'accès à {a terre
pour {a re fève llfJTicofe.

!Monsieur CCmufe 'Breauf, maire et prési.dent tle Cassemôfée, t{etnatule si f'âfoptio{n tU cette résolution est unanime.
JlJUp{tk t{! 'U!!!Jlmiti ilLs umsdIkrs.

Copie certifiée conforme,
ce 4' jour âu mois âe âécembre 2014

(Original signé)
:Francine 'Beau{eu
'Directrice générale



COPIE DE RÉSOLUTION

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le mardi
le 1er décembre 2014 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Madame Mélanie Veilleux	maire
Monsieur Patrice Dubé	conseiller Siège 1
Monsieur Réjean Albert	conseiller Siège 2
Monsieur Fernand Albert	conseiller Siège 3
Monsieur Norbert Michaud	conseiller Siège 6
Madame Claudine Castonguay	secrétaire la séance du conseil

Absent:

Monsieur Jean-Dominic Caron	conseiller Siège 4
Monsieur Louis Fréchette	conseiller Siège 5

Résolution 2014-222

Résolution contre le phénomène de financiarisation des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura

des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Nous, soussignés, demandons au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce. 2 décembre 2014

cJ.au.ct.:. C10f-Ml₉
Claudine Castonguay
Directrice générale



EXTRAIT DE RÉOLUTION
Province de Québec
Municipalité de Mont-Carmel

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Mont-Carmel tenue à la salle du conseil municipal, le 10 novembre 2014 à 19 h 30. Formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Lévesque, maire et les personnes suivantes étaient présentes : monsieur Pierre Saillant, promoteur, messieurs les conseillers Lauréat Jean et Luc Forgues, Mesdames les conseillères Karine Saint-Jean et Colette Beaulieu.

La résolution suivante a été adoptée.

Conservation du patrimoine agricole

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Mont-Carmel est constitué à plus de 15.3% de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que la population agricole de Mont-Carmel est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de Mont-Carmel et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Mont-Carmel pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

194-2014

Et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité de Mont-Carmel réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment;

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable);

Enfin,

- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

ADOPTÉ À MONT-CARMEL, ce 10^e jour de novembre 2014.

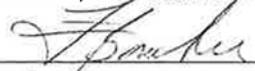
(Signé)

Denis Lévesque, maire

(Signé)

France Boucher, secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Mont-Carmel, le 18 décembre 2014



France Boucher, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ORDINAIRE_X__, EXTRAORDINAIRE_____,
Du Conseil Municipal, tenue le 3 février 2015 et à laquelle sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	conseillère
Madame	Clémence Lavoie	conseillère
Monsieur	Gilbert Rioux	conseiller
Monsieur	Marc Desrosiers	conseiller
Monsieur	François Doré	conseiller
Monsieur	Bertrand Caron	conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Madame Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

-RÉSOLUTION NUMÉRO : 12-03-02-2015

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay- Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:

Nous, soussignés, demandons au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;
- Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée.

Vrai copie certifiée conforme, ce S^e jour du mois de février 2015.

Gi ' € ' / L _
Maire



Line Fillion,
dir. gén. et sec.-très.



Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire 1er décembre 2014

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le premier jour du mois de décembre deux mille quatorze, à vingt heures, et à laquelle sont présents le maire Monsieur Claude H. Pelletier, les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Valérie Nadeau et Christiane Roy;
Messieurs Marcel Beaugard et Hermann Fortin.

Absents : Madame Thérèse Beaugard, conseillère, et Monsieur Jacquelin Gagné, conseiller, ne peuvent assister à la présente séance.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la séance.

14-12-276 Résolution contre le phénomène de financiarisation des terres agricoles
au Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

(SIGNÉ) Claude H. Pelletier, maire

(SIGNÉ) Claudie Levasseur, directrice générale

Copie certifiée conforme du livre des délibérations

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

c.f. wfllw}j

Claudie Levasseur, directrice générale

Daté à Rivière-Bleue, ce premier jour du mois de décembre 2014.

Donné à Rivière-Bleue, ce quatrième jour du mois de décembre 2014.

COPIE CONFORME DE LA RÉOLUTION 14-11-29

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Québec tenue à la salle du conseil de Rivière-Québec, le mardi 4 novembre 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léa-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Demande de mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Rivière-Québec est constitué principalement de belles terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante à Rivière-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de Rivière-Québec est active, faisant vivre les commerces et la communauté avec une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de Rivière-Québec et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Rivière-Québec pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT QU'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT QUE l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

IL EST PROPOSÉ par Léa-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Rivière-Québec réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment :

- o En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- o En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production.

QU'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à Rivière-Québec, le 6 décembre 2014



Adam Ménard
Directeur-général, secrétaire trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

COPIE DE RÉOLUTION de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2014 à la salle Les Bâtisseurs du complexe municipal, située au 629, route 289, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Sont présents : Anita O. Castonguay, mairesse
Jocelyn Boucher, conseiller
Sophie Sirois, conseillère
Diane Anctil, conseillère
François Ouellet, conseiller
Johanne Bernier, conseillère

Est absent : Jimmy Ouellet, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

#2014-186-12

Conservation du patrimoine agricole

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est constitué à plus de 75.3 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du bas-saint-laurent et surtout dans la mrc de kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu' un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT QUE l'Année *internationale de l'agriculture familiale* décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE,
SUR LA PROPOSITION DE JOCELYN BOUCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment

En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;

En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;

En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;

En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

QUE cette résolution soit acheminée au ministre Pierre Paradis, au député Norbert Morin et à la Fédération de la relève de l'UPA dont le président est Pascal Hudon de La Pocatière.

c/.-Ç'S''''a

Anita O.Castonguay,
maire

Extrait du procès-verbal

Municipalité de

Saint-Anaclet-de-Lessard

A la séance ordinaire du Conseil de la
municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

tenue le 2 février 2015 sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Eve Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général agit à titre de secrétaire de la séance.

APPUI À L'UPA CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT (Rés. 2015-02-12)

Attendu que dans la MRC de Rimouski-Neigette, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

Attendu que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

Attendu que l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

Attendu que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

Attendu qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

Attendu que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Attendu que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

Attendu l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

Attendu que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard demande au ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

.../2

2/...

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;
- Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Ce 3 révrler 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lapierre', written in a cursive style.

Alain Lapierre
Directeur général



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Le 6 novembre 2014

Procès verbal Copie de résolution X

A une séance ordinaire X, extraordinaire, ajournée, du conseil tenue le 3 novembre 2014 et à laquelle est présent le maire suppléant Mme Francine Côté et les conseillers suivants:

Doris Tessier	- Alain Parent
Frédéric Cyr	- Dale Martin
Francine Côté	

formant quorum sous la présidence du maire M Gervais Darisse.

Mme Guy/aine Caron, secrétaire de la réunion, est aussi présente.

RESOLUTION 2014.11.7.213.

Conservation du patrimoine agricole et financiarisation des terres

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska est constitué à plus de 90% de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de Saint-André;

ATTENDU que la population agricole de Saint-André est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement ;

ATTENDU l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

ATTENDU qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé par la spéculation sur la valeur des terres agricoles;

ATTENDU que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

ATTENDU que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la

relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

ATTENDU que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de Saint-André-de-Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

ATTENDU qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Saint-André-de-Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols;

ATTENDU qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

ATTENDU que *l'Année internationale de l'agriculture familiale* décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

ATTENDU que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-André réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable);

Enfin,

- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

ADOPTÉE (Sous réserve de l'approbation du procès-verbal.)

Certifiée vraie copie conforme

A Saint-André

Ce 6e jour du mois de novembre 2014

Guylaine Caron, secrétaire-trésorière



EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Arsène, tenue à la salle du conseil municipal de Saint-Arsène, le 8 décembre 2014, à 20 heures, sous la présidence de M. Vallier Desjardins, maire-suppléant.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Patrick April M. Pierre Dubé M. Mario Lebel
M. Gilles Michaud M. Jean-François Lapointe

Secrétaire de l'assemblée: François Michaud, directeur général.

RÉSOLUTION : 2014-288

APPUI UPA POUR TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de Rivière-du-Loup, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-François Lapointe, que le conseil municipal de Saint-Arsène demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements.

qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Copie certifiée conforme
Co _____
À Saint-Arsène

OIAChJugéitérait d'Joill

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS


(Signé) Vallier Desjardins, Maire-suppléant


(Signée) Julie Lemieux, directrice générale adjointe

Copie conforme certifiée
Ce 9^e jour du mois de décembre 2014
(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
6081 CHEMIN DE L'ÉGLISE, SAINT-
ATHANASE, (QUÉ.) GOL 2LO Tél.:
418 863-7706

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Athanase, tenue le 1er décembre 2014 à 20 h, à la Salle du conseil municipal de Saint-Athanase.

Sont présents :

Siège No 1: Chantale Alain
Siège No 2: Jocelyn Bernier
Siège No 3: Dave Landry
Siège No 4: Pierre Després
Siège No 5: Madame Andrée Lebel
Siège No 6: Gaston Chenard

Formant quorum sous la présidence de monsieur André St-Pierre maire

2014-12-160 RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE
FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-
SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que ce conseil demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

-ADOPTÉ-

(SOUS RÉSERVE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL)

(SIGNÉ) André St-Pierre, maire

(SIGNÉ) Francine Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Copie certifiée conforme
Du livre des délibérations.**

Donné à Saint-Athanase,
Ce 5 décembre 2014

*Francine Morin,
Directrice-générale & secrétaire trésorière*



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014 à 20 h; en présence des membres du conseil suivants:

Mesdames KATIE LAVOIE
MYCHELLE LÉVESQUE
MONIQUE LAGACÉ
MARTINE LÉVESQUE
Messieurs PIERRE LEBRUN
FRÉDÉRIC DUFOUR

Formant quorum sous la présidence de ROGER LAVOIE, maire
Constance Gagné agit à titre de secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO 2014-11-180

CONSERVATION DU PATRI MOINE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est constitué à plus de 20 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de notre municipalité est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs.

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de notre municipalité et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à notre municipalité pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que *l'Année internationale de l'agriculture familiale* décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils règlementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Frédéric Dufour

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffinant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable).

Enfin,

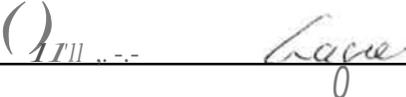
- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

SIGNÉ


Roger Lavoie, maire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE 5 NOVEMBRE 2014


Constance Gagné

Constance Gagné, directrice générale & secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-GARNIER

COPIE DE RÉOLUTION

À une SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue le 6 février 2015 à 19h00
et à laquelle sont présents :

Les conseillers suivants: M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire.

Madame Josette Bouillon, directrice générale /secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 15-23

APPUI CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA FINANCIARISATION DES TERRES
AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garage, garderies, industries, etc.) les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en l'agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU' un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupés par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande

autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;
- Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
CE 11 FÉVRIER 2015.

Josette BOUILLON dir. gén./sec.-trés.

Extrait du procès-verbal**Municipalité de Saint-Clément**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément tenue le 13 janvier 2015 à la salle du conseil, située au 1, rue St-Pierre, à 20 heures.

Étaient présents :

Christine Ouellet, Christiane Veilleux,

Jérôme Caron, Francis April, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eric Blanchard, maire.

Objet : PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Francis April que la municipalité de Saint-Clément, demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉ

Copie conforme

Ce 15^e jour de janvier 2015



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Résolution 2015-031

D'une séance ordinaire du conseil municipal de la paroisse de Saint-Donat, tenue le 2 février 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Nancy Belleau
Patrick Vignola
Catherine Denis
Réjean Hailé
Daniel Bérubé

formant quorum sous la présidence du maire, Olivier Gillet.

Gif Bén bé, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des terres, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay - Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est
Proposé par Patrick Vignola
Appuyé par Catherine Denis

Et résolu de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;
- Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme, ce 5e jour de février deux mille quinze.

ORIGINAL SIGNÉ

Gil Bérubé
Directeur général

MUNICIPALITE DE SAINTE-ANGELE-DE-MERICI

COPIE DE RESOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE ____}{--' EXTRAORDINAIRE _____, AJOURNÉE _____

TENUE LE 2 MARS 2015 ET A LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 6

Madame Marie-France Dupont, conseillère, siège numéro 4, est absente, absence motivée

Monsieur Régis Sirois, conseiller, siège numéro 1, est absent, absence motivée

Les membres présents forment quorum.

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est présent est présent.

3.5 APPUI UPA DE LA MITIS-FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

- CONSIDÉRANT que, dans la MRC de ta Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc) les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;
- CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;
- CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;
- CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur le valeur des terres agricoles;
- CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;
- CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-St-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE ;

15-03-41 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉ CONFORME
LE 4 MARS 2015

PAR :



YVES BANVILLE
DIR. GÉN. & SEC. TRÉS.

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Résolution 199-11-2014

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil,
le lundi 3 novembre 2014 à 20h00, à laquelle séance étaient présents:

LE MAIRE, MONSIEUR ROSAIRE OUED-ET, et les conseillers suivants :

Monsieur Philippe R.ry, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée
Michaud, madame Carole Uvesque et monsieur Ghislain Duquette.

Tous les membres du conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière et formant quorum.

199-11-2014 CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est constitué à plus de 90% de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs.

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT QU'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Résolution 199-11-2014

CONSIDÉRANT QUE l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;

En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;

En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;

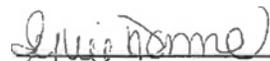
En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.




Rosaire Ouellet, maire


Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

VRAIE COPIE CONFORME

Sujette à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance du conseil

Sylvie Dionne
Directrice générale et
Secrétaire trésorière
Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Le 4 novembre 2014

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole:

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Copie certifiée conforme

Donnée à Ste-Jeanne d'Arc, ce Je jour de février 2015

Résolution no: 2015-02-25

*MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC
205 Principale, C.P. 40, Sainte- Jeanne d'Arc, QC, G0J 2T0
PAR:*



Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire- trésorière



*Sainte-Luce, une communauté unie et fière,
où la terre et l'homme marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

COPIE DE LA SOLUTION

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 6 février 2015 à 11 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Certifiée copie conforme de la résolution 2015 02-041

Appui contre la financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de la Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-St-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-St-Jean et maintenant au Bas-Saint-laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissements privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiqué par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

QU'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

QU'il travaille à la *mise* sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

-L 1\cL.,J/

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier
9 février 2015



Municipalité de Saint-Épiphanie
280, rue Bernier
Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 8 décembre 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Étais absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

RÉSOLUTION 14.12.321

APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU QUE, dans la MRC de Rivière-du-Loup, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité ;

ATTENDU QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

ATTENDU QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec ;

ATTENDU QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles ;

ATTENDU QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup ;

S'unir pour prospérer

COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 8 décembre 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Étais absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

ATTENDU QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole, pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise ;

ATTENDU l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire ;

ATTENDU QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifié, pratiqué par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole ce qui suit:

qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;

qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

(Signé) Renald Côté, maire

Extrait du livre des délibérations

Ce 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze.



Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier

Province de Québec MRC
des Basques Municipalité
de Sainte-Rita

Extrait du procès-verbal
ou
résolution

2015-02-02-09

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 02 février 2015, tenue à la salle du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

M. Michel Colpron	maire	
M. Jean-Pierre Belisle	conseiller	au siège#2
M. Blaise Gagné	conseiller	au siège#4
M. Constant Lévesque	conseiller	au siège# 5
M. Dany Ouellet	conseiller	au siège#6

Sont absents :

M. Gervais Trahan	conseiller	au siège# 1
M. Alain Rioux	conseiller	au siège# 3

Les membres présents forment le quorum

SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE LA MRC DES BASQUES

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principes freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Dany Ouellet

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

DE prendre urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

DE travailler à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée

Vraie Copie certifiée
Ce 04^{ème} jour de février 2015

Sous réserve d'approbation du procès-verbal


Michel Colpron, maire


Mâriuite D. Michaud,
Sec.trés./dir.gén.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

EXTRAIT CONFORME du procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 5 janvier 2015.

Sont présents : Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 022-2015 APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU QUE: dans la MRC de Rimouski-Neigette, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

ATTENDU QUE : la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces, les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU : l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

ATTENDU QUE: les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

ATTENDU QU'; un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbée par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

ATTENDU QUE : le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du BSL, notamment dans la MRC de Rimouski-Neigette;

ATTENDU QUE : le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-St-Jean et maintenant au Bas St-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat de terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

ATTENDU : l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

ATTENDU QUE : l'enjeu de la financiarisation des terres agricoles par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et unanimement résolu, de demander au Ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

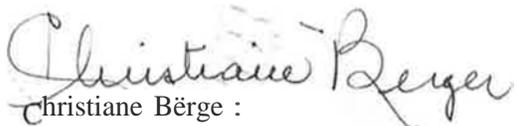
Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement si ceux-ci servent à des fins de spéculation

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole

Qu'il établisse un barème équitable en rapport avec le nombre d'hectares selon la région et le dynamisme de l'agriculture du milieu

Qu'il réduise les critères d'admissibilité trop exigeants pour la relève

• **ADOPTÉ** à la séance du 5 janvier 2015
COPIE CONFIDÉ, le 19 janvier 2015


Christiane Bérge :
Présidente-générale & secrétaire/trésorière

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2014
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSEBE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Eusèbe, M.R.C. de Témiscouata, tenue au gymnase de l'école, ce premier jour de décembre 2014 à 19 h et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Gaston Chouinard, la directrice générale, Chantal Bouchard, et les conseiller(e)s suivant(e)s: Gilles Pellerin, Nancy Bonenfant, Alain Dubé, Rémi Bossé et Claude Deschamps, tous formant quorum.

RÉSOLUTION# 204 -2014 CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION
DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Gilles Pellerin
Appuyé de : Rémi Bossé
Et résolu,

Que le Conseil municipal de Saint-Eusèbe demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole, de prendre rapidement des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements et qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Gaston Chouinard, maire



Municipalité de Saint-Germain

BUREAU DU SECRÉTAIRE · TRÉSORIER

SAINT-GERMAIN (QUÉBEC)GOL3GO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Germain, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le 2 février 2015 à 20 heures à laquelle séance sont présents :

Le maire: Monsieur Daniel Laplante
Les conseillers et conseillères : Monsieur Denis Chapleau
Monsieur Roger Moreau
Madame Francine Rodrigue
Madame Monique Potvin
Monsieur Marco Dionne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.
Hélène B. Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière est la secrétaire de la séance.

ÉSOLUTION NUMÉRO 2015-02-35

Conservation du patrimoine agricole

- CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC de Kamouraska est constitué à plus d'un tiers de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante du territoire;
- CONSIDÉRANT** que la population agricole de la MRC de Kamouraska est active, faisant vivre les commerces, garderie, industries etc... et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;
- CONSIDÉRANT** qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

- CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie *et* l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;
- CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles, ainsi que l'existence de coentreprises impliquant un partenariat entre des agriculteurs et des sociétés d'activités agricoles est présent dans diverses régions du Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et Lanaudière et amorce son implantation au Kamouraska;
- CONSIDÉRANT que ce type d'achat de terres semble viser les terres localisées dans les secteurs d'agriculture dynamique et non les terres sujettes à une déprise agricole ou dévalorisées;
- CONSIDÉRANT que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;
- CONSIDÉRANT que l'achat de terre par des firmes d'investissement privées, en coentreprise ou non constitue un modèle d'agriculture qui s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la MRC de Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;
- CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible au Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols;
- CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;
- CONSIDÉRANT que *l'Année internationale de l'agriculture familiale* décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;
- CONSIDÉRANT que ni les municipalités ni la MRC ne disposent d'outils règlementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;
- CONSIDÉRANT que la MRC travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (*PD4A*) et que celui-ci vise à ce que les intervenants du territoire se dotent de moyens à l'échelle de la MRC favorisant le développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'une commission parlementaire entendra ceux qui «sont touchés par la spéculation et l'achat de terres agricoles par des firmes d'investissement privées »mais qu'aucune mesure concrète n'a encore été annoncée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Rodrigue
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Germain fasse part de ses inquiétudes à l'égard des conséquences potentielles que peut avoir ce type de modèle agricole notamment en ce qui concerne son impact sur le prix des terres, sur l'accès au territoire pour la relève, sur la concurrence pour la main d'œuvre, sur l'économie locale ainsi que sur l'occupation dynamique du territoire.

Que le présent conseil réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;

En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;

En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;

En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

Signé ce 6^e jour de février 2015

Daniel Laplant?, "Maire

Vraie copie certifiée conforme
Ce 6^e jour du mois de février 2015

Hélène B. Bernier, dir. gén. & sec. trés.



r;/atm-@

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél.: (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca

Extrait du Procès-Verbal

du 2 février 2015

Municipalité de Saint-Guy

À la session ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guy

Le 2 février 2015 et à laquelle étaient présents:

son honneur le Maire	Monsieur	Jean-Noël Bolduc
et les conseillers suivants :	Madame	Normande Rioux
	Messieurs	Jean-Pierre Sauder
		Patrick Caron
		Martin Paré
		Clément Sirois

Était absente : Madame Micheline Bérubé

Ainsi que la directrice générale/secrétaire trésorière madame Andrée Ouellet

RÉSOLUTION NUMÉRO: 150206

DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLE

CONSIDÉRANT que dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.) les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale ;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques ;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire ;

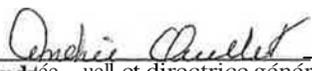
CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural ; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, nous, soussignés, membres du conseil municipal de Saint-Guy, demandons au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'Investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

COPIE CONFORME
CERTIFIÉE CE 2 février 2015


Andrée uell et directrice générale/secr. b.'ès.
Extrait certifié conforme du 2 février 2015 sous réserve de l'approbation du procès-verbal.



**Municipalité de
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le 12 janvier 2015, à 20 h, et à laquelle étaient présents Mmes les conseillères et MM. les conseillers Manon Belzile, Marie-Hélène Caron, Mélanie Leblond, Claude Boucher et Bertrand Thériault, formant quorum sous la présidence du maire, M. Gilles Couture. Était absent M. Marco Morin.

Sont aussi présents : M. Denis Santerre, directeur des travaux publics et Mme Sylvie Samson, directrice générale.

RÉSOLUTION 2015-01-018

DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Rivière-du-Loup, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au Ministre de l'agriculture du QI, lébec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Extrait du Procès-Verbal

011

Copie de résolution

Municipalité de

Saint-Jean-de-Dieu



À une séance ordinaire du Conseil de la

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

tenue le 12 janvier 2015 et à laquelle étaient présents

Son honneur le maire,

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames les conseillères:

Josee Rioux, Louise Rioux, Sandie Lebel

Messieurs les conseillers:

Frédéric Bastide, Frédéric Leblond, Jean-Claude Caron

Aussi présent le secrétaire-trésorier : Nonnand Morency

RÉS 2015-08

CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION
DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

...2

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Frédéric Bastille

Et adopté à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

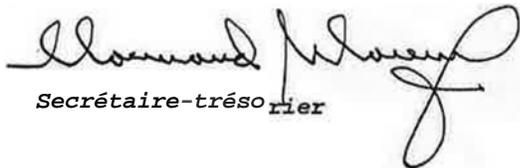
Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

(sous réserve de l'approbation du procès-verba

(Signé) Normand Morency,
secrétaire-trésorier

(Signé) Alain Béanger,
maire

COPIE CERTIFIÉE, LE 13 JANVIER 2015


Secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE
M.R.C. DE TEMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

EXTRAIT CONFORME d'une résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 janvier 2015 à 19 h, au complexe municipal "Place de l'Avenir" de Saint-Jean-de-la-Lande situé au 810, Principale.

SONT PRÉSENTS : Madame Lorraine Belzile, maire suppléant

Mmes Julie Gagnon, conseillère
Lauréanne Dupuis, conseillère
Pierrette Pelletier, conseillère

MM Denis Ouellet, conseiller
Jimmy Plourde, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Lorraine Belzile, maire suppléant.

**APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES
AGRICOLES**

Résolution 2015-01-17

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc...), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jimmy Plourde, conseiller, appuyé par Pierrette Pelletier, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Lande demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme,
Ce vingt et unième jour de janvier
l'an deux mille quinze



Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Lorraine Belzlle (signée)
Maire suppléant



Province de Québec
Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

Copie de résolution de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2014 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska située au 300, rue Principale Ouest à Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents :

*MM. Tony Charest, maire
Yves Lapointe, conseiller
Germain Dupuis, conseiller
Francis Boucher, conseiller
M. Roland Leroux, conseiller*

Mme Marie-Ève Paradis, conseil

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Résolution 12-11-2014

CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est constitué à plus de 40 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT que la population agricole de Saint-Joseph-de-Kamouraska est active, faisant vivre les commerces (garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs ;

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de Saint-Joseph-de-Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté ;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Saint-Joseph-de-Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que l'Année *internationale de l'agriculture familiale* décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils règlementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher

Et résolu

Que la municipalité de de Saint-Joseph-de-Kamouraska réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

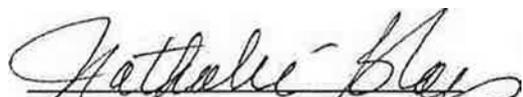
- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier ;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes ;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Saint-Joseph-de-Kamouraska, le 10 mars 2015


Nathalie Blais, directrice générale

EXTRAIT DE Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre à la salle municipale, située au 14, rue de l'Église, à Saint-Marc-du-Lac-Long, à 20 heures.

Sont présents :

Mmes. Martine Lévesque. mairesse
Hélène Pelletier
Rinette Kennedy

MM. Fernand Poliquin
Léopold Lévesque
Marcel Bard

Absent: Yvan Bossé

Les membres présents forment le quorum.

**6.7. Demande d'appui contre le phénomène de 2014 12 315
financiarisation des terres agricoles au Bas Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industrie, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des terres, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-

Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privé met en péril le modèle d'agriculture familiale durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura de impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Hélène Pelletier et adopté par la majorité des conseillers de demander au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

-ADOPTÉE-

ISOus m's.  t)/JuM EHBÀL}

(Signé) Martine Lévesque, mairesse

(Signé) Sylvie Dumont, directrice générale

Extrait certifié conforme au livre des délibérations.

Donné à Saint-Marc-du-Lac-Long, ce 5 novembre 2014

Extrait du procès-verbal du 4 février 2015

ou

Copie de résolution 15-R-27

Municipalité Saint-Mathieu-de-Rioux

A la séance régulière du conseil de la Mtmunicipalité Saint-Mathieu-de-Rioux tenue le quatrième jour de février 2015 et à laquelle étaient présents son honneur le maire Yvon Ouellet et les conseillers suivants :

Mariette Lacasse
Hugues Thériault
Marie-Marthe Fournier

Denis Riou
Marie-France Saucier
Michel Ouellet

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Ouellet, maire

Michelle Lafontaine, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES
TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LA URENT

CONSIDÉRANT QUE, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont suffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricoles est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

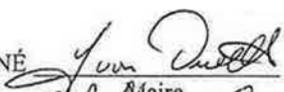
CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Riou, appuyée par madame Marie-Marthe Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité Saint-Mathieu-de-Rioux demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole:

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;

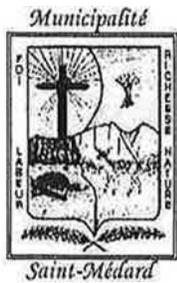
Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 06 FÉVRIER 2015

SIGNÉ 
Maire

SIGNÉ 
Dir. gén./secr-trés.

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente



P.J;rait au Procès-verbaC

ou

Copie ae résoCution

JI(a séance ord"inaire au Consei(ae (a
!Municipafité ae Saint-!Méiara
tenue fe 6février 2015 à (aqueffe était présent:

Son Xonneur: Louis-ÆJfiiûppe Sirois

fes Consei(lèrs : :Michie{ Larrivée, Cliristine (}agnon, (Diane !Marquis, (ji(fes (l)u6é, (/any Æeau{ieu, Æ.pao(plie rrlériauf

}linsi que !Nancy (l)?jow:_cf.g./sec.trés.

}linsi que !Manon Æeau{ieu, adjointe

Résolution 20150206.5

CONTRE LE PHÉNOMÈME DE FINANCIARIASATION DES TERRES AGRICOLES DU
BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE, les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un, des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE, le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE, le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et

maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE, l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Marquis et résolu unanimement que :

Nous, soussignés. demandons au Ministre de l'agriculture du Québec. en partenariat avec le monde agricole

QU'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

QU'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Extrait certifié conforme du 6 février 2015, Sous réserve d'approbation du procès-verbal

f''''f'.
R,,, QS>---'C
.NanciJ !R.hJwx, d.ff.foec..td6.



À la séance ordinaire tenue le lundi 1er décembre 2014
du conseil de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec

À laquelle sont présents mesdames Jacqueline Caron, mairesse, Juliette Côté, Francine Roy, Chantal Pelletier, Suzanne Ouellet, conseillères et messieurs Alain Malenfant et Francis Pelletier, conseillers, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Julie Garon, directrice générale est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 2014-12-341

DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

Considérant que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité.

Considérant que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire.

Considérant l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale.

Considérant que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec.

Considérant qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles.

Considérant que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Considérant que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

Considérant l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire.

Considérant que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de demander au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole: **Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements, qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Extrait certifié conforme
Ce 20 janvier 2015



Julie Garon
Directrice générale, secr.-trés.



unicipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon
Saint-Narcisse-de-Rimouski(Québec) G0K 1S0 Téléphone:
(418) 735-2638 1 Télécopieur:(418) 735-6021
Courriel : informations@saintnarcisse.net
Site WEB : www.saintnarcisse.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20150106

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 12^e jour du mois de janvier 2015 à 19 heures et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne et les conseillers suivants :

Mesdames Lucie Guimond
Nancy Gagné
Messieurs Réjean Lamarre
Marcel Bertrand Paradis
Gervais Soucy

DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DE L'UPA DE RIMOUSKI-NEIGETTECONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

- ATTENDU QUE, dans la MAC de Rimouski-Neigette, la zone agricole couvre une grande partie de la superiicie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité ;
- ATTENDU QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vire les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire ;
- ATTENDU l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;
- ATTENDU QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec ;
- ATTENDU QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;
- ATTENDU QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rimouski-Neigette ;
- ATTENDU QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentielles à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise ;
- ATTENDU l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire ;

ATTENDU QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Lucie Guimond, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements ;

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;

Monsieur François Pigeon, président du Syndicat de l'UPA de Rimouski-Neigette.

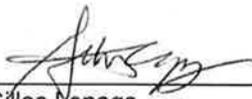
Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 20^e jour du mois de janvier 2015.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SIJ IP

Robert Duchesne
Maire

Sceau de la
municipalité


Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier

Extrait du Procès-Verbal

ou

Copie de Résolution

Municipalité de
SAINT-SIMON

A la session ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Simon

Tenue le 12 janvier 2015 et à laquelle étaient présents

Le maire M. Wilfrid Lepage de même que la
secrétaire-trésorière adjointe Mme Joany Gagnon Thériège et les conseillers suivants:

M. Mario Riou
Mme Jacqueline D'Astous

M. Raymond Lavoie
M. Eric Bérubé
Mme Caroline Lamontagne

RÉSOLUTION 15-R-25

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ET VARIA:-

22.3 SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DES BASQUES- DEMANDE D'APPUI

Considérant que, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

Considérant que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

Considérant l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

Considérant que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

Considérant qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

Considérant que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

Considérant que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

Considérant l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

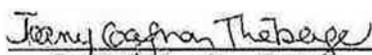
Considérant que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

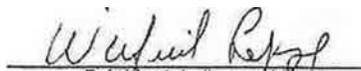
En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Lamontagne, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Simon demande au Ministre de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole:

- De prendre urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements;
- De travailler à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉE

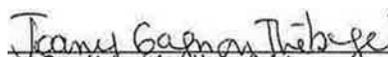
Saint-Simon, ce 20 janvier 2015


Secrétaire-trésorière adjointe


Président de l'assemblée

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente.

EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ CE : 20 janvier 2015


Secrétaire-trésorière adjointe

Transmis à: Syndicat local de l'UPA de la MRC des Basques
M. Pierre Paradis, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



**Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de résolution**

**Municipalité de
LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**À la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Trinité-des-Monts,
tenue le 8 janvier 2015 et à laquelle étaient présents;**

**Le Maire-suppléant : Monsieur Yves Detroz
Les Conseillers : Madame Julie Lacroix-Danis
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Miguel Thibault
Monsieur Langis Proulx
Monsieur Benoit Ladrie**

Tous, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire-suppléant.

DEMANDE D'APPUI CONTRE LE PHENOMENE DE FINANCIARISATION DES TERRES
AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution No 012-15

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Rimouski Neigette, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rimouski Neigette;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricole pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

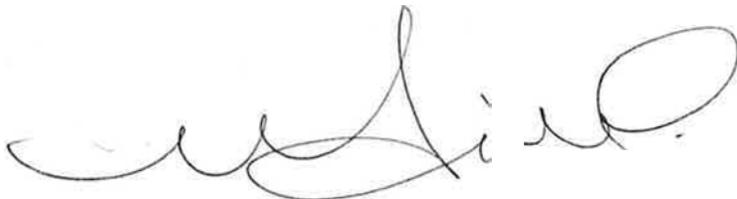
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, demandons au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements

Qu'il travaille à la mise à pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce Cf jour de janvier 2015**



**Nadia Lavoie
Directrice générale**

**Sceau de la
municipalité**

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 17 novembre 2014, à 20 h, à laquelle séance sont présents:

M. le maire Sylvain Hudon

Mme Use Bellefeuille
M. Claude Brochu
M. Steve Leclerc
M. Pierre Darveau
Mme Use Garneau
Mme Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général, Mme Isabelle Lemieux, trésorière, et Mme Danielle Caron, greffière.

Conservation du patrimoine agricole - Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville de La Pocatière est constitué à plus de 75 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de la Ville;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la Ville de La Pocatière est active, faisant vivre les commerces, les industries et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, et que, de plus, cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, particulièrement dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la Ville de La Pocatière et, conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à La Pocatière pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement sera sortie de notre économie locale et n'y reviendra pas;

CONSIDÉRANT que l'Année internationale de l'agriculture familiale, décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies, nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

EN CONSÉQUENCE,

363-2014 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la Ville de La Pocatière réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grands ensembles fonciers;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable); et enfin,
- En agissant sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

Signé à La Pocatière ce 18 novembre 2014





Danièle Caron, OMA
Greffière



Extrait du
livre des
délibérations

Copie conforme
de
résolution

Procès-verbal du 3 novembre 2014

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 3 novembre 2014 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes; Mesdames et Messieurs les conseillers André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier

formant quorum sous la présidence de Rémi Pelletier, on procéda de la façon suivante

: Résolution no :
2014-11-476

RÉSOLUTION À L'ÉGARD DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE.

Madame Francine Soucy, conseillère déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de ses liens familiaux avec un partenaire financier de Pangea. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville de Saint-Pascal est constitué à plus de 94,7 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la Ville de Saint-Pascal est active, faisant vivre les commerces (garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT cependant que quelques producteurs prendront leur retraite dans les prochaines années sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles à l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

Extrait certifié conforme
ce 10 novembre 2014

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière



Extrait du
livre des
délibérations

Copie conforme
de
résolution

Procès-verbal du 3 novembre 2014

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 3 novembre 2014 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes; Mesdames et Messieurs les conseillers André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier

formant quorum sous la présidence de ~~Rémi Pelletier~~ m=a=i=r=e, on procéda de la façon suivante :

Résolution no :

2014-11-476
(suite)

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la Ville de Saint-Pascal et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à la Ville de Saint-Pascal pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'un bassin des revenus nets dégagés par la récolte des cultures par les parcelles détenus par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment:

- en adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- en modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- en modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- en réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production (viable, vivable, durable);
- qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

Signé
Rénald Bernier, maire

Signé
Me Louise St-Pierre, greffière

Extrait certifié conforme
ce 10 novembre 2014

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 janvier 2015, à 19 h 30 au lieu ordinaire de séance, et à laquelle

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Régnald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Tony Charest, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur André Hudon, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Quelle

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Line St-Pierre, adjointe à la direction générale, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

012-CM2015	RESOLUTION	CONCERNANT	LA
	FINANCIARISATION DES TERRES (<i>Documents déposés identifiés IPT-15 Cfr/2015-IJI-14</i>)		

Considérant	que le territoire de la MRC de Kamouraska est constitué à plus d'un tiers de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante du territoire;
Considérant	que la population agricole de la MRC de Kamouraska est active, faisant vivre les commerces, garderie, industries, etc... et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;
Considérant	l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;
Considérant	qu'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et

Résolution 012-CM2015

	<p>l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;</p>
Considérant	que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;
Considérant	que le phénomène de financiarisation des terres agricoles, ainsi que l'existence de coentreprises impliquant un partenariat entre des agriculteurs et des sociétés d'activités agricoles est présent dans diverses régions du Québec, notamment au Saguenay Lac Saint-Jean et Lanaudière et amorce son implantation au Kamouraska;
Considérant	que ce type d'achat de terres semble viser les terres localisées dans les secteurs d'agriculture dynamique et non les terres sujettes à une déprise agricole ou dévalorisées;
Considérant	que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;
Considérant	que l'achat de terres par des firmes d'investissement privées, en co-entreprise ou non, constitue un modèle d'agriculture qui s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la MRC de Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;
Considérant	qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible au Kamouraska pour exploiter adéquatement ces sols;
Considérant	qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;
Considérant	que <i>l'Année internationale de l'agriculture familiale</i> décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;
Considérant	que ni les municipalités ni la MRC ne disposent d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

Considérant que la MRC travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que celui-ci vise à ce que les intervenants du territoire se dotent de moyens à l'échelle de la MRC favorisant le développement de la zone agricole;

Considérant qu'une consultation parlementaire entendra ceux qui sont touchés par la spéculation et l'achat de terres agricoles par des firmes d'investissement privées> mais qu'aucune mesure concrète n'a encore été annoncée;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur Gervais Darisse,
appuyé par monsieur Rosaire Oue/let
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska s'inquiète des conséquences potentielles que peut avoir ce type de modèle agricole notamment en ce qui concerne son impact sur le prix des terres, sur l'accès au territoire pour la relève, sur la concurrence pour la main d'œuvre, sur l'économie locale ainsi que sur l'occupation dynamique du territoire;

QUE le présent conseil réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment :

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier; En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes; En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable);

Enfin,

QU'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

S/J Adoptée à l'unanimité tst

(Signé) Yvon Soucy, préfet

(Signé) Yvan Migneault, dir. gén. et secr.-très.

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME



Yvan Migneault
Yvan Migneault, dir. gén. et secr.-très.
Saut-Pascal, le 16 janvier 2015

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tenue le 8 décembre 2014, à 19h30, à la salle du chef-lieu à Témiscouata sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

RÉSOLUTION CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité,

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire,

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale,

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec,

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles,

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup,

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise,

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire,

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir,

Sujet à l'approbation du Conseil de la MRC de Témiscouata
lors d'une prochaine réunion

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jacqueline Caron
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

Que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole, qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements et qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉE.

(Signé) Guylaine Sirois, *préfet*

(Signé) Jacky Ouellet, *directeur général*

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

MRC de Témiscouata



Jacky Ouellet, directeur général
Témiscouata-sur-le-Lac,
le 12 janvier 2015

Sujet à l'approbation du Conseil de la MRC de Témiscouata
lors d'une prochaine réunion



~~KAMOURASKA~~

Planification stratégique du Kamouraska
2009-2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA

TABLE DE L'AGRICULTURE ET DU BIOALIMENTAIRE

EXTRAIT CONFORME du compte rendu de la dix-neuvième (19^e)
rencontre de la *Table de l'Agriculture et du Bioalimentaire* tenue le
mardi 4 novembre 2014 à 13 h 30 à la MRC de Kamouraska.

6. Varia - Fonds Pangea

Considérant la demande du Syndicat de l'UPA du Kamouraska de
travailler en appui avec la relève agricole et la Fédération de l'UPA du
Bas-Saint-Laurent;

Considérant que l'arrivée d'une société d'investissement québécoise,
Pangea, préoccupe plusieurs entrepreneurs et intervenants agricoles
quant à l'avenir de la relève agricole et de la vie rurale au
Kamouraska;

Considérant la priorité de la table d'accroître et de consolider la
concertation, l'innovation et la diversification chez tous les acteurs de
l'agriculture et du bioalimentaire;

Considérant l'intérêt des membres de la table à favoriser davantage
une agriculture de proximité et le maintien des activités agricoles
dans la région;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALPHÉE PELLETIER
APPUYÉ PAR M. BENOÎT CAYER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENCOURAGER le Syndicat de l'UPA à informer et conscientiser
les élus municipaux ainsi que les citoyens du territoire des effets
négatifs que peut causer, à long terme, la venue de firmes
d'investissement au sein de l'agriculture et de la vie rurale du
Kamouraska.

ADOPTÉE À SAINT-PASCAL, ce 4 novembre 2014.

ANDRÉ BERNIER
Secrétaire

VRAIE COPIE CONFORME


ANDRÉ BERNIER

EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, ADOPTÉE LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014, À 9H30, AU SIÈGE SOCIAL, 844, ROUTE 289, ST-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

ACCAPAREMENT DES TERRES

CONSIDÉRANT QUE la Coop de Saint-Alexandre de Kamouraska est en faveur de la continuité des opérations agricoles des fermes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la relève ne sont pas en mesure de compétitionner avec les grosses entreprises qui ont des moyens financiers très importants;

CONSIDÉRANT QU' il est très difficile et très long de faire changer la réglementation gouvernementale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Coop de Saint-Alexandre de Kamouraska appuie les membres de la FRAQ dans leur mobilisation pour sensibiliser la population sur l'accaparement des terres agricoles par les grandes entreprises. La Coop de Saint-Alexandre de Kamouraska suggère que la FRAQ et l'UPA tentent de rencontrer Monsieur Charles Sirois de Pangéa afin de comprendre et d'approfondir le processus du modèle d'affaire qu'il suggère afin d'établir, s'il y lieu, une entente claire qui permettrait de protéger la relève agricole.

COPIE CONFORME, DÉPOSÉE ET SIGNÉE À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA LE 10 DÉCEMBRE 2014

) ,. Q/ L-J <JA- -
HÉLÈ/QQCI:Jil:R ,CPA CA.,secra'lire

